



Le Messager Canadien

DU

Sacré-Cœur de Jésus

VOL. VII

MONTRÉAL, FÉVRIER 1898

No 2

STATUTS DE L' APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

La Ligue des hommes

I. — NATURE DE LA LIGUE. — La *Ligue des Hommes* est une forme spéciale de l' Apostolat de la prière ; elle n'est ni une *Confrérie*, ni une *Congrégation* proprement dite, mais une association de prières et de zèle en union avec le Sacré-Cœur de JÉSUS. Pour l'établir dans une paroisse, il faut, mais il suffit que cette paroisse soit agrégée par un Diplôme à l' Apostolat de la Prière.

II. — BUT DE LA LIGUE. — Le but de la Ligue est de propager et de conserver l'*esprit chrétien* dans les familles et dans les sociétés au moyen de la dévotion au Cœur de JÉSUS.

Cette dévotion, en effet, porte les chrétiens :

1° A s'unir de plus en plus étroitement au Cœur de JÉSUS par une sainte communauté de vues et d'intérêts, et par la réception régulière des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ;

2° A s'opposer énergiquement aux ennemis de la sainte Église, tels que les francs-maçons et leurs adeptes, et à combattre à outrance les vices qui s'attaquent plus communément aux hommes, tels que le blasphème et l'intempérance..